

Procès-verbal de la réunion du Comité de suivi du plan d'action MADA qui s'est tenue le 12 novembre 2018 au chalet des loisirs à 13h30.

Étaient présents:

M. Michel Gauthier, conseiller responsable du Comité
Mme Sylvie Gagné
M. Dominique Dufour représentant de la FADOQ
M. Jacques Gagnon
M. Denis Perreault qui agit à titre de secrétaire.

1- Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue est prononcé par monsieur Michel Gauthier.

2- Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité.

3- Suivi de la rencontre du 27 février 2017

1a. Offre de service pour les petits travaux d'entretien.

Ce point reviendra au point 4.

1b. Sécurité routière

Les membres du comité tiennent à souligner l'importance qu'ils accordent à ce point revenant régulièrement à l'ordre du jour. Nous savons que la traversée de l'agglomération est sous la responsabilité du MTQ ce qui rend plus difficile les interventions de la municipalité.

Nous tenons cependant à faire remarquer encore une fois une situation particulière de cette artère c.-à-d. le fait que celle-ci soit traversée régulièrement et fréquemment par des aînés(ées), entre le stationnement de l'église et la salle municipale. Leur pas lent les rend particulièrement vulnérables étant donnée la vitesse de la circulation et surtout le fait qu'ils (elles) soient très peu visibles pour les automobilistes qui montent la côte.

Nous savons qu'il existe des feux de circulation clignotants qui avertissent les automobilistes que quelqu'un traverse la rue un peu plus loin.

Nous croyons qu'en attendant d'autres interventions, ceux-ci pourraient être installés par le ministère afin de sécuriser leurs déplacements. Nous espérons donc que la municipalité entreprenne les démarches à cet effet.

Le village, étant donné sa géographie particulière, est coupé en deux par la côte. Des personnes âgées vivent en bas et n'ont pas accès, autrement que par automobile, aux services concentrés en haut: église, guichet automatique, bibliothèque et l'hôtel de ville.

Étant donné que ce problème ne semble pas sur le point de se régler, il est encore demandé à la municipalité de travailler à une solution temporaire qui puisse relier les deux parties, escalier, sentier ou autre, peu importe.

1c. Fusion de Comité MADA avec les comités Famille et Loisirs

Comme il restait des éléments du plan d'action qui n'avaient pas encore été réalisés, le Conseil municipal a préféré conserver l'autonomie du comité.

1d. Personne ressource de la municipalité

Les membres du comité tiennent à réitérer l'importance qu'ils accordent à cette demande, principalement en cette période prébudgétaire.

Une telle personne ressource verrait, en les supportant et en les secondant, au bon fonctionnement de l'ensemble des comités de la municipalité et des comités citoyens. Comme dans toutes les municipalités semblables à la nôtre, le mouvement bénévole est très important pour son fonctionnement. Il faut cependant être en mesure d'assurer la continuité, d'autant plus que, comme nous pouvons le constater, les mêmes personnes sont présentes à plusieurs endroits, qu'elles prennent de l'âge et ont tendance à être plus fatiguées. Elles ont donc besoin d'aide.

Cette personne ressource pourrait aider au recrutement de nouveaux bénévoles pour rajeunir les groupes de travail, seconder et même organiser leur autofinancement, rechercher les possibilités de subvention et en faire les démarches. Bref, le travail ne manquerait pas et elle pourrait possiblement aller chercher plus que son salaire en subventions de toutes sortes.

2-Popote

Le nombre d'usagers va en augmentant et 14 repas sont aujourd'hui livrés deux fois la semaine. Le service est donc très utile.

4- Fête des voisins

Nous considérons que La Magie Bleue a rempli le rôle de la fête des voisins et que c'est probablement un événement appelé à prendre de l'importance.

4-Plan d'action 2018-2019

Afin d'aider à la réflexion des membres, le document du ministère de la Famille intitulé: Municipalité amie des aînés, des exemples concrets d'adaptation d'environnement, leur a été remis. (Document en annexe)

C'est donc à partir de ce document et du plan d'action MADA de la municipalité que les membres ont travaillé et présentent aujourd'hui leur plan d'action.

4a- Maisons multigénérationnelles (point 1 du plan d'action, en partie).

Le rôle du comité MADA est entre autres de mettre en oeuvre des actions qui favoriseront le maintien sécuritaire des aînés à domicile. Pour ce faire, un moyen utilisé par certaines familles est la maison multigénérationnelle. L'objectif ici pour les membres du comité est de s'assurer que la réglementation municipale actuelle permet la maison multigénérationnelle sans embûches et complications et si ce n'est pas le cas, de demander au conseil d'apporter les modifications nécessaires à cet effet.

4b- Créer un carrefour d'informations pour les aînés (point 7 du plan d'action).

Au cours des dernières années, de nombreuses informations ont été transmises aux aînés via le journal municipal, principalement par rapport aux services qui leur sont offerts sur le territoire. Nous croyons important que l'ensemble de ces informations et certainement d'autres à venir soient regroupées sur le site Internet de la municipalité, dans un onglet à cet effet (peut-être l'onglet MADA déjà en fonction).

4c- Soutien communautaire (Points 2 et 3 du plan d'action).

Une demande importante et répétée des aînés est à l'effet de les aider à trouver des personnes ressources pour leur permettre d'effectuer de menus travaux qu'il ne sont plus capables d'assumer à domicile: pelletage, sortir des bacs, travaux légers d'entretien de la maison, etc.

Des démarches avaient été réalisées l'an dernier par le biais d'une demande de subvention afin de créer un tel service. Malheureusement, devant le refus de la subvention, ces démarches ont été abandonnées. Nous revenons donc à la charge avec un projet de « **Conciergerie communautaire** »

Ce projet consisterait à mettre à la disposition des aînés quelques personnes intéressées à jouer le rôle de concierge, contre rémunération raisonnable. Il ne s'agit pas ici de remplacer les entrepreneurs généraux, mais bien d'effectuer de légers travaux de maintenance que chaque propriétaire est appelé à effectuer au quotidien.

4d- Améliorer l'accès piétonnier (points 20 et 23 du plan d'action).

Nous avons déjà parlé de la traversée de l'agglomération et de l'accès entre le bas et le haut de la côte.

Nous croyons très important de demander que les trottoirs de la partie haute de la municipalité soient déblayés durant l'hiver afin de ne pas obliger nos aînés à se confiner à l'intérieur de novembre à mai ou de les mettre à risque si jamais ils décident de sortir.

4e- Amélioration de la mobilité des aînés (points 12,13 et 14 du plan d'action).

Voir la possibilité de mettre en place un service de navette entre Saint-Irénée, La Malbaie et Baie-Saint-Paul. Ce service pourrait, contre rémunération, être effectué sur réservation, une fois par semaine, entre Saint Irénée et La Malbaie ou Saint-Irénée et Baie-Saint-Paul avec un retour quelques heures plus tard. Il y aurait probablement quelques citoyens intéressés à offrir un tel service. Un peu comme un Uber local...

5- Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15h30.

Denis Perreault
Secrétaire désigné